

Décret du 21 novembre 2008 relatif au  
soutien des arts du cirque en Flandre

Le cirque en Flandre



# Le cirque en Flandre

Dans la Belgique fédérale, la politique culturelle est une compétence exclusive des Communautés. Dans ce domaine, les Communautés peuvent promulguer des lois, appelées des décrets. Le soutien des arts du cirque en Flandre relève également de la politique culturelle et constitue donc une compétence flamande.

La politique culturelle en Flandre vise à assurer une offre diversifiée pour un public aussi large que possible. Grâce à son propre décret, le cirque a acquis une place à part entière au sein de cette politique au cours de la décennie écoulée. Par la création d'un cadre légal séparé, les arts du cirque, qui présentent des liens avec les arts amateurs et les arts professionnels, le patrimoine, l'animation socio-culturelle, l'animation des jeunes et également avec les sports, ont tout de même obtenu leur propre place. Le décret offre des opportunités nouvelles et nécessaires en vue d'un développement ultérieur, d'un approfondissement et d'innovation.

Cette brochure constitue une introduction à la politique du cirque des autorités flamandes, prêtant de l'attention à la politique du cirque par le passé et au décret sur le cirque aujourd'hui. En outre, nous examinerons de près le paysage du cirque en Flandre.

## Vive le cirque!

En Flandre, la politique du cirque a prudemment pris forme à partir des années soixante-dix par la reprise des cirques flamands dans la liste des événements culturels du ministère de la culture néerlandaise. Au début des années quatre-vingt, le secteur a lancé l'action « S.O.S.-circus ». Ce groupe d'action visait une politique favorable au cirque de la part des autorités. Les Ministres de la culture consécutifs ont témoigné de l'intérêt, mais un soutien systématique des arts du cirque et une vision claire se sont faits attendre. Le « Circus Ronaldo » a reçu un soutien symbolique important à la fin des années quatre-vingt-dix, lorsqu'il a été reconnu comme Ambassadeur culturel de la Flandre.

Un tournant important en ce qui concerne la reconnaissance du cirque en tant que forme artistique à part entière a été la création de « Circusvlo » (Organisation flamande des Arts du Cirque) avec cinq ateliers de cirque pour jeunes en 2001, une a.s.b.l. ayant pour but de soutenir, de favoriser et de promouvoir le cirque comme discipline artistique des arts amateurs.

Un an plus tard, le Gouvernement flamand a conclu une note d'accord avec sept cirques traditionnels. Un soutien augmenté et une campagne de promotion ont été lancés pour donner des chances supplémentaires aux cirques flamands nomades.



Il s'agissait du signal du départ pour un certain nombre de mesures structurelles au cours des années suivantes visant non seulement à soutenir le cirque traditionnel, mais également à offrir un cadre à de nouvelles formes des arts du cirque. A partir de 2007, le soutien du paysage du cirque flamand a été ouvert à tous les arts du cirque via un règlement temporaire. Dans ce règlement, une des conditions pour recevoir des subventions, qui a été reprise dans le décret par après, était que les cirques ne peuvent pas proposer de numéros avec des animaux sauvages.

Grâce à de fortes impulsions à la création et à la diffusion des arts du cirque flamands, le secteur du cirque flamand a connu un essor qualitatif et quantitatif au cours des dernières années. Ainsi a surgi, outre les cirques nomades traditionnels

**“ Grâce à de fortes impulsions à la création et à la diffusion des arts du cirque flamands, le secteur du cirque flamand a connu un essor qualitatif et quantitatif au cours des dernières années. ”**

itinérants, une nouvelle génération du cirque en Flandre au cours de la dernière décennie, développant une approche pluridisciplinaire en mixant toutes sortes d'arts scéniques et d'autres formes artistiques telles que le théâtre, la danse, la musique contemporaine, les multimédias ...

# La politique du cirque aujourd'hui

Grâce à l'introduction du Décret sur le cirque, l'art du cirque a été reconnu par la politique de manière structurelle. Le Décret du 21 novembre 2008 relatif au soutien des arts du cirque en Flandre a insufflé de l'oxygène au développement du secteur du cirque. Pour la première fois, il y avait une vision, une propre ligne budgétaire et un cadre subventionnel flamand clair pour les arts du cirque.

Par le décret, les autorités flamandes veulent soutenir, encourager et promouvoir une offre diverse et bien répartie d'arts du cirque en Flandre, et visant le contexte international. Dans ce contexte, tant le cirque classique que les nouvelles formes du cirque reçoivent une place à part entière, qu'il s'agisse d'amateurs ou de praticiens à titre professionnel. Le décret comprend des mesures ciblées pour la production et la création, la diffusion, le soutien, la promotion et les formations/perfectionnements des arts du cirque.

La force du Décret sur le cirque est qu'il réunit toutes les formes de cirque, qu'il vise tant les artistes de cirque amateurs que (semi-)professionnels et qu'il a solidement ancré l'attention pour le secteur au niveau politique. Par le décret, les autorités flamandes veulent encourager les arts du cirque en Flandre et remettre le cirque flamand sur la carte : tant au niveau national qu'au niveau international.

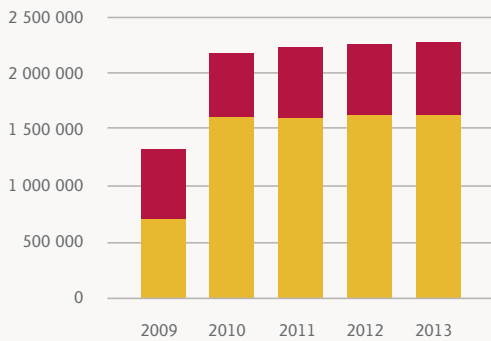


## Subventions pour les arts du cirque

Le Décret sur le cirque veut présenter des opportunités optimales à tous les arts du cirque en subventionnant la création, la diffusion, la professionnalisation et la promotion.

En 2013, le total des subventions à cet effet s'élevaient à 2 279 000 euros.

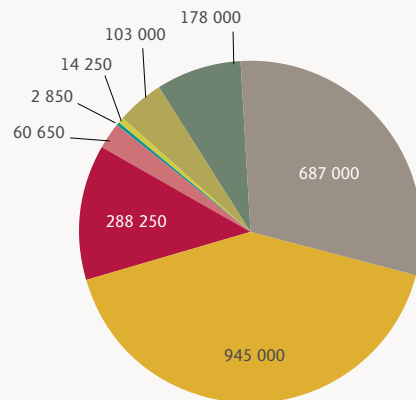
> Graphique 1 : total du montant de subvention pour les arts du cirque (2009 - 2013)



■ Subventions structurelles ■ Subventions de projets

Remarque : Depuis 2010, trois festivals qui étaient subventionnés auparavant sur la base du Décret sur les arts, sont subventionnés de manière structurelle sur la base du Décret sur le cirque.

> Graphique 2 : répartition des subventions du Décret sur le cirque en 2013



■ la création  
 ■ la diffusion des cirques nomades  
 ■ la diffusion internationale  
 ■ la promotion  
 ■ bourses  
 ■ festival subventionné comme projet  
 ■ festival subventionné structurellement  
 ■ le Circuscentrum

## Création de productions des arts du cirque

Des artistes et des compagnies de cirque, tant nouveaux qu'expérimentés, peuvent demander des subventions pour la création d'une production de qualité qui vise un public large et divers. Une commission d'experts évalue les demandes en ce qui concerne l'aspect artistique et la contribution à l'innovation ou au public touché, la faisabilité, la qualité de productions précédentes et la participation aux arts du cirque flamands. Les personnes physiques sont également éligibles, jusqu'à un montant de 5 000 euros. Une subvention plus élevée exige une personnalité juridique.





## Diffusion de productions des arts du cirque

Le décret soutient également les possibilités de représentation de productions flamandes des arts du cirque, au niveau national et international.

Pour préserver le caractère nomade d'une partie du paysage du cirque, des cirques itinérants ayant leur propre programme peuvent recevoir une intervention annuelle pour leur **tournée en Flandre**.

Il est également possible de soutenir les **festivals flamands** qui, privilégiant la qualité, donnent la priorité à la programmation des arts du cirque.

Ce soutien est accordé pour 5 ans au maximum.

Le théâtre de rue ou des formes mixtes parentes peuvent aussi entrer en ligne de compte lors de tels festivals.

Enfin en vue de la **diffusion à l'étranger**, des productions des arts du cirque qui sont programmées lors d'événements et de festivals à l'étranger à rayonnement international peuvent également faire appel au soutien. Il est en effet dans la nature des cirques qu'ils voyagent et passent des frontières. Ces demandes de subvention seront également évaluées par une commission d'experts sur la base de critères qui portent sur l'aspect artistique et la qualité sur le plan du contenu, la participation aux arts du cirque flamands et la faisabilité pratique.

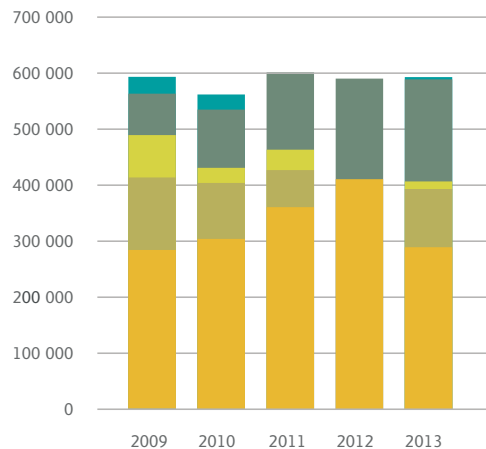
En cas de tournées, la qualité de tournées précédentes peut également être considérée lors de l'évaluation. Pour les festivals, le public touché et le rayonnement international constituent des éléments d'évaluation supplémentaires. Le rayonnement international de l'événement et les possibilités de réseautage et d'échange d'expertise sont également importants lors de la diffusion internationale.

## Promotion des arts du cirque

Grâce au Centre du cirque (le Circuscentrum) comme plateforme d'une politique du cirque tangible et via le soutien de la production et de la diffusion sont jetées les bases d'un paysage du cirque plus fortement développé et varié en Flandre.

Cependant, les autorités flamandes peuvent faire des investissements complémentaires dans des initiatives qui contribuent à l'image positive du cirque et le décret prévoit le soutien annuel à deux grandes activités de promotion au maximum.

> Graphique 3 : aperçu des subventions des projets (2009 - 2013)

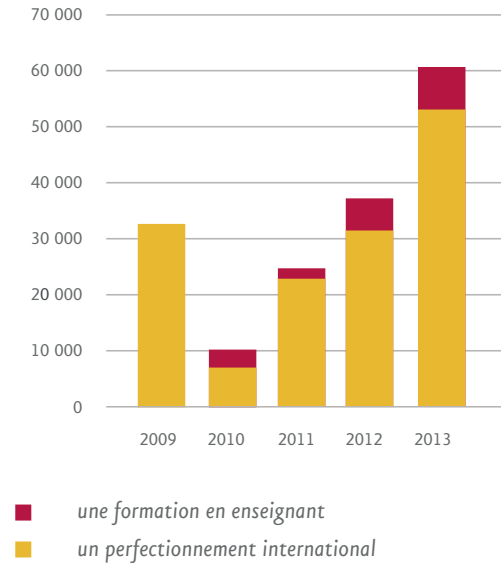


- la promotion
- la création
- la diffusion internationale
- tournée des cirques traditionnels
- l'organisation d'un festival des arts du cirque

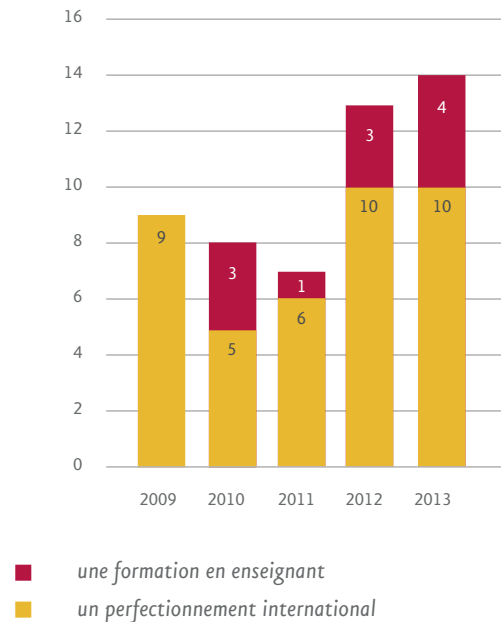
## Perfectionnements et formations pour les artistes de cirque

Des artistes flamands reçoivent toutes les opportunités de suivre des perfectionnements internationaux et des formations continues. Chaque année, des moyens sont libérés pour envoyer des jeunes circassiens prometteurs à des formations internationales ou pour leur permettre de participer à une formation pédagogique en arts du cirque. Ainsi, des investissements sont faits aujourd'hui pour le cirque de demain. Comme participation financière aux frais, une partie des frais de voyage, de séjour et d'études peuvent être remboursés. Les demandes sont évaluées sur la base de la participation aux arts du cirque flamands, des connaissances et des aptitudes en matière de cirque et des perspectives de carrière du candidat.

> Graphique 4 : aperçu des subventions pour un perfectionnement international ou une formation en enseignant (2009 - 2013)



> Graphique 5 : nombre de candidats qui ont reçu des subventions pour un perfectionnement international ou une formation en enseignant (2009 - 2013)







## Ancrage d'un Centre du cirque flamand

Le Décret sur le cirque prévoit de soutenir un Centre du cirque flamand (le Circuscentrum) comme point d'ancrage pour les arts du cirque. Via des actions et des projets divers, le Circuscentrum veut faire de la Flandre une région de cirque florissante, avec une large assise culturelle et des opportunités de développement optimales. Le centre constitue le lien entre les autorités flamandes et le secteur et a reçu pour ses activités une subvention moyenne de 685 000 euros au cours des cinq dernières années. Les activités du Circuscentrum sont construites autour de cinq piliers :

- **Soutien artistique.** Soutenir l'artiste de cirque flamand - tant le jeune talent que le professionnel accompli - dans sa carrière. Les mots clés sont la création, le conseil artistique, la diffusion et la promotion.
- **Formation & réseau des loisirs.** Offrir les perfectionnements nécessaires aux enseignants, aux artistes et aux jeunes praticiens. Assurer le suivi du réseau d'ateliers du cirque tant au niveau artistique qu'au niveau pédagogique.
- **Patrimoine & documentation.** Protéger, promouvoir et mettre à l'honneur le patrimoine du cirque flamand. Conserver et rendre accessible la littérature pertinente et le matériel visuel.
- **Promotion & communication.** Promouvoir soi-même le secteur du cirque flamand, la politique du cirque flamand et le Circuscentrum via des canaux divers. Inscire le cirque plus haut à l'ordre du jour des médias, des décideurs politiques et des autres secteurs artistiques.
- **Développement d'un profil international.** Développer le profil du cirque flamand à l'étranger comme une marque de qualité. Être actif au sein de réseaux et de projets européens significatifs.



### Charte pour un cirque de qualité dans les villes et communes

Fin 2012, le Circuscentrum a établi une charte en concertation avec le secteur du cirque et la « Vereniging van Vlaamse Steden en Gemeenten » (VVSG - Union des Villes et Communes flamandes) pour rapprocher à nouveau les cirques ambulants et les villes et communes ainsi que pour rendre aux cirques de qualité leur place au sein de nos villes et communes.

En effet, les cirques nomades ou ambulants éprouvent des difficultés lorsqu'ils veulent dresser leur tente dans nos villes et communes. Certaines administrations locales n'aiment plus voir arriver le cirque à cause de mauvaises expériences avec des cirques qui ne respectaient pas les conventions. Ou les cirques doivent s'installer aux confins de la ville. Pour les cirques ambulants, il n'est pas non plus toujours facile d'être au courant de toute réglementation sur les conditions de travail, dans le domaine de la sécurité incendie, relative au bien-être des animaux et des règlements de police locaux. Sur la base de confiance réciproque, la charte veut encourager la concertation et la coopération entre les administrations locales et les cirques. Cela doit mener à une bonne qualité des activités, à de meilleurs emplacements et à des conventions acceptables entre les administrations locales et le monde du cirque.

# Profil du secteur du cirque flamand

A l'apogée de la gloire du cirque, la Flandre comptait environ vingt caravanes de cirque ambulantes, qui dressaient chaque fois leur tente au cœur de chaque village et faisaient salle comble. Un jour de cirque était un jour de grande fête au village. Depuis les années cinquante, entre autres l'apparition d'autres loisirs, dont la télévision, ont influencé ces succès. Le secteur du cirque connut une véritable récession et jusque dans les années quatre-vingt, la crise du cirque fut un phénomène général en Europe. Quelques cirques seulement réussirent à garder vivante une longue tradition.

A partir des années quatre-vingt, un certain nombre de cirques étrangers ont emprunté de nouvelles voies et de nouvelles impulsions artistiques étaient apparues. Cette innovation internationale a résulté en une position plus forte de différents grands cirques sur toute l'Europe et plus loin, avec le Cirque du Soleil du Canada comme compagnie la plus connue, mais il y avait également de l'espace pour des compagnies plus modestes qui présentaient toutes sortes de cirque. Ce n'est qu'au cours des dernières décennies que le cirque en Flandre a connu une

forte évolution : d'un paysage limité où voyageaient surtout des cirques nomades avec leur tente en une vaste discipline artistique où résonnent des influences du théâtre, de la danse, de la musique et de nombreuses autres disciplines. En outre, le cirque ne se limite pas non plus qu'aux cirques ambulants d'antan. Beaucoup de compagnies et d'artistes sont programmés par des centres culturels ou à des festivals et présentent leur spectacle dans une salle ou en plein air. La politique des autorités flamandes veut offrir de fortes opportunités à tous ces arts du cirque pour édifier une propre identité dynamique, et ce tant en Flandre que plus loin.







## Cirques ambulants

Aujourd'hui, la Flandre connaît toujours un certain nombre de cirques avec une tente, de familles qui sont d'origine ambulantes et qui présentent un programme 'traditionnel' : une succession de différents numéros de cirque, présentés par Monsieur Loyal (souvent le directeur du cirque). Quelques exemples : Circus Barones, Circus Bavaria, Magic Circus, Circus Pauwels, Circus Picolini, Circus Pipo, Circus Rose-Marie Malter et Wiener Circus.

Mais souvent, les compagnies de cirque qui se consacrent à de nouvelles formes des arts du cirque (cirque-théâtre, danse, théâtre de rue) se sentent également attirées par l'idée de faire des tournées avec une tente. Quelques exemples : Circo Ripopolo, Circus Plusminus, Circus Marcel, Circus Ronaldo, Cirque-Cirquaire, Hendrik & Co, Théâtre d'un Jour, Hoetchatcha et Cie Circ'ombelico.

## Le cirque en salle et en plein air

Outre les cirques nomades avec une tente, il existe un nombre de compagnies et d'artistes qui présentent leur spectacle en salle ou en plein air. Grâce au cadre des spectacles en salle, un lien clair avec d'autres arts scéniques comme le théâtre et la danse : le cirque en salle n'est plus un produit de quelques artistes seulement, mais un réalisateur, un dramaturge, un décorateur, un artiste de lumière, un chorégraphe, un compositeur et parfois même un cinéaste sont d'une grande importance. De plus en plus, les centres culturels insèrent le cirque dans leur offre régulière. Mais le cirque reste évidemment également une forme artistique qui est présentée en plein air. Le caractère brut et imprévisible de la rue convient parfaitement avec les artistes et les compagnies qui développent leur spectacle au moyen d'improvisation, d'humour, d'interaction avec le public et de numéros visuels impressionnants. De ce fait, les festivals de théâtre de rue et fêtes urbaines proposent beaucoup de cirque.

## Festivals

Trois grands festivals sont considérés comme les pionniers de la diffusion et de la promotion des arts du cirque. Theater op de Markt (Hasselt/ Neerpelt), Humorologie (Courtrai) et MiramirO (Gand). Beaucoup d'autres festivals se sont également de plus en plus concentrés sur le cirque: Circo Roma (Borgerhout), Cirque Plus (Brugge), Trezart (Mol), le festival du cirque de jeunesse lors des Fêtes de Gand, Cirk! (Alost) et l'Été d'Anvers pour en citer quelques-uns. Un certain nombre de centres culturels programment également le cirque de manière systématique. En outre, l'importance croissante du cirque depuis quelques années dans des productions de théâtre et lors de festivals de théâtre est remarquable. Pensons à Villanella et le festival BRONKS, Laika, Ensemble Leporello, Luxemburg vzw, HETPALEIS, Theater FroeFroe, Les Ballets C de la B ...



## Formations

Pour une formation de cirque niveau loisirs, on peut s'adresser en Flandre à ce qu'on appelle les ateliers du cirque. Chaque semaine, plus de quatre mille enfants, jeunes et adultes suivent des cours dans un des nombreux ateliers du cirque qui sont actuellement actifs en Flandre. Le Centre du Cirque même organise annuellement, avec des partenaires du domaine, un certain nombre de formations intéressantes pour les amateurs, jeunes talents, enseignants et artistes. Outre le réseau étendu des ateliers du cirque et les initiatives du Circuscentrum, il y a en Flandre une formation de cirque à l'Atheneum Redingenhof à Louvain. Les enfants du premier degré peuvent déjà choisir l'option des aptitudes du cirque. Bruxelles est également un lieu important pour les formations de cirque : Espace Catastrophe et École de Cirque de Bruxelles offrent des perfectionnements à toute personne souhaitant se spécialiser dans les arts du cirque et l'École Supérieure des Arts du Cirque (ESAC) est un des instituts supérieurs des arts du cirque les plus renommés du monde. Des jeunes circassiens peuvent s'adresser aux nombreuses écoles de cirque à l'étranger pour une formation spécialisée.





# Contact

La politique du cirque est exécutée par Agence d'Activité socioculturelles pour la Jeunesse et les Adultes. Pour de plus amples informations concernant le Décret sur le cirque et le régime de subventionnement, vous pouvez contacter :

Machteld De Smedt  
T +32 (0)2 553 41 94  
machteld.desmedt@cjsm.vlaanderen.be

**[www.sociaalcultureel.be](http://www.sociaalcultureel.be)**

Pour de plus amples informations concernant le cirque en Flandre, les cirques ambulants, les artistes & compagnies, les festivals de cirque, le patrimoine du cirque et le cirque au niveau international, vous pouvez contacter :

Vlaams Centrum voor Circuskunsten vzw (Circuscentrum)  
Dok Noord 4 F 001, 9000 Gent  
T +32 (0)9 233 85 89  
info@circuscentrum.be

**[www.circuscentrum.be](http://www.circuscentrum.be)**

## Colophon

### Rédaction

Machteld De Smedt

Karolien Waegeman

### Traduction

Equipe de traductions des autorités flamandes

### Mise en page

Un'dercast

### Sources

Circussen in Vlaanderen, Marc Jacobs, 2002

Site web du Centre du cirque

### Photos

Cover: Passe-Pieds, © Kevin Van Looy

p.3: Caprices, Alexander Vantournhout, © Bart Grietens

p.4: Cirque Plus, © Janes Zeghers

p.6: Zinzi & Evertjan, © AlenaZ

p.9: Carrousel des moutons, d'irque & fien, © Norbert Dutranoy

p.10: Fazzoletto, Circo Ripopolo, © Michel Vanden Eeckhoudt

p.11: 15Feet6, © 15Feet6

p.12: Cie Circ'ombelico, © Cie Circ'ombelico

p.13: Ruben Mardulier, © Karine De Smet

p.14: Students Codarts Rotterdam, © Seppe Dankers

### Impression

Imprimerie numérique des autorités flamandes

### Éditeur responsable

An Vrancken

Administrateur général

Agence d'Activité socioculturelles pour la Jeunesse et les Adultes.

Arenbergstraat 9

1000 Brussel

### Numéro de dépôt

D/2014/3241/106

### Édition

Mars 2014

